

Département de l'OISE
 Arrondissement de SENLIS
Commune de DIEUDONNE

AU CONSEIL MUNICIPAL :

SEANCE DU 29 MAI 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15
 présents : 14
 votants : 15

L'an deux mille vingt, le 29 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 25 mai 2020, s'est réuni en séance publique à la salle communale du Vieux Moulin sous la présidence, Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE Maire.

Etaient présents : Ms Mmes Thérèse-Marie DESCATOIRE, Patrick BATUT, Jean Pierre CHATRON, Eric CARPENTIER, Michèle DELPERDANGE, Corinne DUBOIS, Marie-Laure DURIS, Daniel DUTOT, Romain FONTAINE, Olivier GANDER, Alain KELLER, Valérie MUYSHOND, Christophe STROZYNSKI
 Bénédicte WAGUETTE.

Absente excusée : Mme Manuelle HOORNAERT

Pouvoir : Manuelle HOORNAERT a donné pouvoir à Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE

Le compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2020 est adopté à l'unanimité (soit 15 voix pour)
 Madame Michèle DELPERDANGE a été désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande au conseil municipal que soit ajouté à l'ordre du jour :

- 1 Délibération autorisant Mme le Maire à vendre le tracteur FORD
 - 2 Délibération autorisant Mme le Maire à vendre le tracteur TORO
- A l'unanimité le conseil municipal accepte que ces deux points soient ajoutés à l'ordre du jour.

1 VOTE DES TAUX COMMUNAUX DE L'ANNEE 2020 :

Délibération n°2020/18

Afin de pouvoir maintenir les investissements nécessaires pour l'avenir, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'augmenter les taux communaux de 1 %.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour)

➤**DECIDE d'augmenter les taux** pour l'exercice 2020 de 1 % ce qui donne soit un coefficient multiplicateur de 1.009736 soit :

L'Etat a décidé de supprimer la taxe d'habitation celle-ci est compensée.

Les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, ce qui fait un produit de 122 258 €.

* Taxe foncière bâtie : 23.99 %, produit attendu : 125 684 €
 * Taxe foncière non bâtie : 56.80 %, produit attendu : 29 877 €

Compensation de la taxe d'habitation : 122 258 €
TOTAL : 277 819 €

2-VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2020 :

Délibération n°2020/19

Après avoir étudié le budget dans son ensemble en commission,
Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour) vote comme suit, tant en recettes qu'en dépenses :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 705 876.00 €

Recettes : 989 572.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 102 905.00 €

Recettes : 1 102 905.00 €

PRINCIPALES PREVISIONS :

Investissement :

- Achat d'outillages
- Achat d'un tracteur, bac de ramassage et d'un broyeur
- Achat d'alarmes pour l'école, la mairie, l'atelier technique

Travaux :

- Transformation de l'ancienne bibliothèque en salle d'accueil périscolaire
- Rénovation de la Mairie (travaux exécutés en régie)

Terrains

- Vente de la parcelle D 927

3 - DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS AFFERENTS A L'ECHANGE TROUART ET LA COMMUNE : PARCELLES ZC81 ET ZC84 ET ZC50

Délibération n°2020/20

La commune ayant divisé la parcelle ZC 81 en créant la parcelle ZC82 (6608 m2) en échange les « consorts Trouart » divisent la parcelle ZC 84 en ZC 83 en regroupant une partie de la ZC 84 et ZC 50 pour une superficie de 6608 M2.

Les frais d'actes et de notaire seront à la charge de la commune.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer tous les documents afférents (actes notariés et autres) à l'échange TROUART et la Commune pour les parcelles ZC81 ET ZC84 ET ZC50

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour)

➤ **AUTORISE** Mme le Maire de signer tous les documents afférents (actes notariés et autres) à l'échange TROUART et la Commune pour les parcelles ZC81 ET ZC84 ET ZC50

4-DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS AFFERENTS A LA VENTE DE LA PARCELLE D 927 APPARTENANT A LA COMMUNE AUX RIVERAINS DE LA HAUTE BORNE

Délibération n°2020/21

Madame le Maire expose que suite à la demande de Ms et Mmes KOZAK (mail du 11 février 2020), VERGONJEANNE – LAVIALE (mail du 22 mai 2020) et WAGUETTE (courrier du 23 mai 2020) pour acquérir la parcelle D 927 d'une superficie de 1957 m2 appartenant à la commune et se la diviser. (parcelle contiguë à leur habitation)

En concertation avec le conseil municipal de M LERIVEREND la négociation du prix de vente au profit de la commune avait été fixé au prix de 1 € le m2 soit 1957 € soit :

Ms et Mmes KOZAK :	958 m2 au prix de 958 €
M. et Mme VERGONJEANNE – LAVIALE :	516 m2 au prix de 516 €
M et Mme WAGUETTE :	483 m2 au prix de 483 €

Tous les frais afférents à la vente (frais de division, frais d'actes notariés, frais de géomètre et de bornage) de la parcelle

D 927, seront à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, 14 voix pour et 1 abstention.

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente de cette parcelle cadastrée D 927 dans les dossiers ci-dessus.

➤ **DIT que** les frais afférents à la vente de la parcelle D 927 (frais de division, frais d'actes notariés, frais de géomètre et de bornage) seront à la charge des acquéreurs.

5 - DELIBERATION POUR CREER UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Délibération n°2020/22

Création d'un poste d'adjoint technique à 35 h par semaine

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Monsieur Romain AIME prenant fin au 31 juillet 2020. Il convient donc de recruter un adjoint technique au 1^{er} août 2020.

Madame le Maire décide de créer un poste d'adjoint technique à 35 h par semaine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (à l'unanimité) :

➤ **DECIDE de créer** un poste d'adjoint technique à 35 h par semaine.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

6- - DELIBERATION POUR LA NOMINATION STAGIAIRE AU GRADE D'AGENT TERRITORIAL DU PATRIMOINE DE RACHEL GUICHARD

Délibération n°2020/23

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Rachel GUICHARD bibliothécaire a pris fin le 30 avril 2020. Il a été décidé de la nommer stagiaire au grade d'agent territorial du patrimoine au 1^{er} mai 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix pour)

➤ **DECIDE** de nommer stagiaire pour une durée d'un an au grade d'agent territorial du patrimoine Rachel GUICHARD à 18 h par semaine à compter du 1^{er} mai 2020

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

7- AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION L'ILEP POUR UNE AIDE D'ASSISTANT MATERNEL AVEC L'ASSOCIATION ILEP

Délibération n°2020/24

Madame le Maire rappelle au conseil qu'au vu du nombre important d'élèves dans les classes maternelles nous avons recruté par convention avec l'association ILEP l'emploi d'un assistant vie scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

Les effectifs des classes étant toujours importants, Madame le Maire demande au conseil municipal d'établir une nouvelle convention du 1er septembre 2020 au 3 juillet 2021. Le tarif horaire sera de 20.79 €, à raison de 2 heures par jour les lundis mardis jeudis et vendredis.

Les dépenses seront imputées au chapitre 012 article 6218.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité.

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de prestation de service avec l'association l'ILEP pour une aide d'assistant maternelle.

8- DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A VENDRE LE TRACTEUR FORD

Délibération n°2020/25

Madame le Maire propose au conseil municipal de vendre le tracteur FORD

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à 15 voix pour.

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à vendre le tracteur FORD au prix de 2000 € TTC.

9- DELIBERATION AUTORISANT MME LE MAIRE A VENDRE LE TRACTEUR TORO

Délibération n°2020/26

Madame le Maire demande au conseil municipal de vendre de le tracteur Toro qui n'est plus adapté au travail quotidien des employés communaux et d'acheter du nouveau matériel prévu en investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à 15 voix pour.

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à négocier son prix de reprise et vendre le tracteur Toro.

Questions diverses :**Remerciements :**

Madame le Maire remercie toutes les personnes bénévoles ayant participé à la fabrication de masques pour la population.

Permanences de la Mairie :

Les ouvertures au public reprendront dès le mardi 02 juin 2020, du lundi au jeudi de 17 h 30 à 18 h et le vendredi de 17 h 30 à 19 h. le port du masque est obligatoire pour tous les administrés souhaitant se rendre en Mairie, et la possibilité prendre rendez-vous par téléphone en laissant vos coordonnées.

Ecole : le protocole sanitaire n'ayant pas changé, l'arrêté municipal pris pour ne pas rouvrir l'école reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre et est également un justificatif officiel pour les employeurs.

Bon pour publication et affichage, le 05 juin 2020

Le Maire, Thérèse-Marie DESCATOIRE